

De: T ME <t.menard23@hotmail.fr>
Envoyé: mercredi 14 décembre 2022 18:32
À: info@smipac.com
Objet: PARC ACTIVITE LA CROISIERE

Monsieur le président du SMIPAC,

Augmenter l'attractivité du territoire en créant des emplois doit être un objectif partagé - il me semble- par une majorité mais ces nouvelles activités économiques ne peuvent être pensées qu'au regard de la nécessaire sauvegarde du vivant.

Il est pour cela primordial de prendre le temps d'étudier la pertinence d'un projet à la fois sur le plan économique et sur le plan environnemental.

Pour cette extension de la Zone d'Activité de la Croisière, les possibilités d'activités nouvelles et leurs impacts doivent être précisés :

Quelles sont les demandes d'installation aujourd'hui et en conséquence y a t-il nécessité de prévoir d'emblée 45 ha alors qu'il existe encore une surface disponible ?

Quel est le coût d'un tel projet ?

Quel est l'impact sur l'environnement et la biodiversité ?

Quelles sont les conséquences sur l'actuelle activité agricole et son devenir ?

Apparemment le projet de maraichage est dissocié du projet de panneaux photovoltaïques. Est-ce qu'une étude de faisabilité a été réalisée ? Y a t-il eu une demande d'un maraicher ? Est- ce raisonnable, alors que d'autres lieux sont à privilégier, d'installer un parc solaire sur des terres agricoles ?

En espérant que l'ensemble des contributions aidera à reconsidérer le projet d'extension de la Zone d'Activité de la Croisière,

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président du SMIPAC, mes salutations respectueuses.

Thierry MENARD